

BIAP Recommandation 20/2 :

Bilan du Langage

Avant-propos

Ce document représente une recommandation du Bureau International d'Audiophonologie, BIAP. Une Recommandation BIAP constitue une référence pour la mise en œuvre d'une intervention audiolinguistique ou phonologique; au meilleur de notre connaissance.

La recommandation se base sur le vécu et les bonnes pratiques en ce qui concerne la méthodologie et l'étendue du document, au moment de sa parution.

Malgré le grand soin apporté à la préparation des informations ici fournies, le BIAP n'est pas en mesure de garantir l'exactitude de leur interprétation et application. Le BIAP décline toute responsabilité pour les erreurs ou les omissions, ainsi que pour des pertes et préjudices quelconques. Ce document restera en vigueur jusqu'à ce que le BIAP le remplace ou l'annule.

Les remarques éventuelles à propos de ce document pourront être adressées au Secrétaire Général du Bureau International de l'Audiophonologie, dont les coordonnées sont disponibles sur le site BIAP au www.biap.org.

Introduction

Devant la multiplicité des tests d'évaluation du langage, leur spécificité croissante, les orthophonistes logopèdes s'interrogent sur la distorsion entre des méthodes d'analyse de plus en plus ciblées et la difficulté de réaliser une synthèse qui reflète le plus exactement possible les troubles présentés par l'enfant.

Cette synthèse est indispensable à l'orientation du traitement.

Recommandation

Le BIAP a rédigé une recommandation pour :

1. permettre aux praticiens de s'orienter dans le choix d'un test par une meilleure connaissance de son contenu et de ses limites (cf. annexe : classeur).
2. définir le contenu d'un bilan de langage complet
3. établir une indispensable collaboration multidisciplinaire
4. Préciser les investigations complémentaires
5. favoriser une meilleure appréhension de l'enfant dans sa globalité.

Pourquoi faire une évaluation du langage ?

Les modalités et les contenus de cette évaluation diffèrent suivant qu'il s'agit :

- d'un bilan diagnostique
- d'un bilan suivi de rééducation
- d'un bilan de résultat de rééducation.

Lors de la pratique d'un bilan de langage, un minimum d'investigations est indispensable pour rechercher les éventuels déficits à la base des troubles repérés :

- visuo-spatial
- auditif : discrimination et intégration
- praxies
- mémoriel auditivo-verbal
- mémoriel visuel
- logico-mathématiques

A cela s'ajoutent les observations propres au logopède sur les aspects intellectuels, relationnels et psychomoteurs.

Les résultats doivent être mis en corrélation pour tirer des conclusions générales et orienter le projet thérapeutique.

Lors d'un bilan de langage (initial ou de suivi), le logopède peut déclencher des investigations complémentaires en fonction de ses observations et/ou de ses hypothèses :

- O.R.L. - Ophtalmologiques
- neuro-pédiatriques
- psychologiques
- psychomotrices
- stomatologiques
- radiologiques

Cette démarche globale nécessite un compte-rendu accessible aux autres professionnels et une disponibilité aux échanges, une ouverture vers les autres disciplines et la mise en place d'un dialogue avec les différents intervenants y compris les pédagogues pour une compréhension globale des difficultés de l'enfant visant une meilleure efficacité thérapeutique.

Cette recommandation a été créée et approuvée dans le cadre d'une coopération multidisciplinaire entre les professionnels de toutes les disciplines audiophonologiques - la médecine, la pédagogie, l'orthophonie, la psychologie et l'audiologie.

La langue originale de ce document est le français.

Le BIAP autorise la diffusion des documents disponibles sur son site Web, mais interdit toute modification de leur contenu.

Nivelles (la Belgique), le 1er mai 1999